

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

30/04/19

Dossier complet le :

02/05/19

N° d'enregistrement :

F01119P0109

### 1. Intitulé du projet

Opération "Îlot LECLERC" au 130 Bd Charles de Gaulle à Colombes (92700)

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

BF3 COLOMBES 4 CHEMINS

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

ROY Jean-Baptiste, Directeur de Programmes

RCS / SIRET

84880977800014

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de catégorie et sous catégorie                                      | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie<br>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 39 - Travaux, constructions et opérations d'aménagement                | Travaux et constructions qui créent une surface de plancher (SDP) au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.420-1 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> .<br>Dans le cas de ce projet, la surface de plancher est d'environ 30 000 m <sup>2</sup> dont 13000m <sup>2</sup> pour la zone commerce et 17000m <sup>2</sup> pour les logements/résidence étudiante. |
| 41. a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus. | Actuellement le site comporte 492 places de parking pour les commerces. Dans notre projet, 437 places de parking pour les commerces (et 205 places privées séparément)                                                                                                                                                                                                                                                                                  |

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur la commune de Colombes entre le boulevard Charles de Gaulle à l'Ouest, la rue Gabriel Péri au Nord-Ouest, le Clos la Fayette au Nord-Est et la rue des Gros Grès au Sud-Est. La zone du projet est actuellement occupée par un bâtiment existant : le centre commercial LECLERC des 4 Chemins. Préalablement à la construction, ce bâti existant et son parking en sous-sol sur deux niveaux seront démolis en phase travaux. Le projet consiste en la construction d'un ensemble immobilier sur une emprise identique à l'existant : une résidence étudiante de 110 chambres en R+1 à R+5 ; 190 logements en accession libre (107 dans le bâtiment A, 83 dans le bâtiment B) en R+1 à R+7 allant du T1 au T5 ; environ 13 076 m<sup>2</sup> de SDP de commerces (Enseigne Leclerc) en RdC et Mezzanine ; et de 642 places de parkings sur 2,5 niveaux de sous-sols dont 205 places réservées aux habitants des futurs logements (en R-2 et R-3) et 437 places réservées pour le commerce LECLERC (en R-1 et R-2). Le parc de stationnement réservé pour les logements sera accessible au moyen d'une porte levante au niveau du R-2. La voie d'entrée du parking se fera par la rue des Gros Grès et la voie de sortie soit par la rue de Gros Grès comme actuellement mais également par la rue Gabriel Péri. L'aire de livraison (en RdC) pour le LECLERC se fera rue des Gros Grès comme actuellement. Les logements en accession se situeront au dessus de l'hypermarché au niveau des bâtiments A et B tandis que les chambres étudiantes seront coté Place du Marché. Des toitures végétalisées ainsi que des espaces de verdure en terrasses en R+1 et aux derniers étages des bâtiments sont prévus.

## 4.2 Objectifs du projet

Le projet, bien que n'étant pas inclus dans la ZAC Charles de Gaulle Est, prolonge le programme d'aménagement urbain engagé et s'inscrit de fait dans le renouveau de ce quartier. Le projet respectera les orientations d'aménagements du PLU de Colombes et sa charte, et ce dans le même esprit que celui de la ZAC Charles de Gaulle Est : construction de logements, agencement des logements permettant des "ouvertures et percées visuelles en façade du boulevard Charles de Gaulle".

Le projet a pour objectif de construire une nouvelle surface commerciale à la place de l'actuel hypermarché LECLERC des 4 Chemins ainsi que la construction de logements en accession et de chambres étudiantes au-dessus de l'hypermarché.

La couverture de la future surface commerciale sera végétalisée à 100% avec des espaces généreux pour la biodiversité.

Seuls les contours des bâtiments de logements "posés" sur la dalle commerciale seront accessibles sur quelques mètres de la façade.

Afin que l'activité économique de l'hypermarché continue pendant la période de travaux, un Magasin provisoire de 3000m<sup>2</sup> SDP sera construit sur le lot 2 de la ZAC Charles de Gaulle situé à 200m (au 88-100 boulevard Charles de Gaulle). De cette manière, les habitants pourront continuer à faire leurs courses tout au long de la durée des travaux de l'hypermarché (24 mois).

Afin de s'inscrire dans une approche de développement durable, le projet a pour ambition d'obtenir la certification NF Habitat HQE Niveau Très performant et la performance énergétique RT 2012 -13%.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

La durée des travaux est estimée à 24 mois. Le début des travaux est prévu pour avril 2021, avec une livraison estimée au premier trimestre 2023 pour l'hypermarché et fin 2023 pour les logements et la résidence.

Les travaux comprennent quatre phases :

- 1) La démolition du bâti existant et des 2 niveaux de parkings en sous-sols existants, en conservant l'intégralité des voiles périmétriques existants;
- 2) La construction des trois niveaux de sous-sols en conservant les murs périmétriques de la boîte existante;
- 3) La construction de la nouvelle surface commerciale ;
- 4) La construction des logements en accession libre et des chambres étudiantes.

Le projet fera l'objet d'une charte chantier à faibles nuisances et sera suivi par un assistant maître d'ouvrage spécifique au volet environnemental (suivi des consommations, suivi du tri des déchets) en plus de la maîtrise d'œuvre d'exécution.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet au 130 boulevard Charles de Gaulle va permettre un renouvellement de l'hypermarché LECLERC des 4 Chemins et de créer des logements (en accession libre) et une résidence de chambres étudiantes.

Les logements (bâtiments A et B), situés au-dessus du commerce en RdC, proposent une typologie allant du T1 au T5 répartis sur 7 niveaux. L'accès à ces logements se fera par trois Halls : un sur la rue Gabriel Péri (Hall A1), deux autres sur le boulevard Charles de Gaulle (Hall des cages A2-A3 et Hall des cages B1-B2-B3). Chacun de ces halls bénéficie de ses locaux vélo et locaux poubelles à proximité immédiate.

Pour la résidence étudiante, l'accès est situé coté place du marché (ex rue Clos La Fayette) .

La diversité des résidents au sein de l'ensemble du projet, par le biais des logements en accession et chambres étudiantes, favorisera une mixité sociale et intergénérationnelle. Les futurs habitants bénéficieront de places de stationnement qui leur seront réservées (partiellement en R-2 et dans sa totalité en R-3) et de la proximité de leur logement à l'hypermarché en RdC.

Le RdC comprendra à la fois la surface commerciale LECLERC, un restaurant situé à l'intersection des axes Péri-CdG et une pharmacie située à sa même place qu'actuellement. Egalement coté rue des Gros Grès, une aire de livraison et déchargement, des chambres froides, des locaux techniques. En étage mezzanine sont localisés des bureaux et locaux du personnel pour la gestion du centre commercial, ainsi que des laboratoires et réserves.

La surface commerciale ne comprendra qu'une seule entrée piétonne sur le boulevard Charles de Gaulle.

Les voies d'entrée et de sortie du parking se font par la rue des Gros Grès comme actuellement, une voie de sortie complémentaire a été rajoutée coté rue Gabriel Péri pour accéder au centre de la ville de Colombes, ce qui permettra une fluidification du trafic.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet fera l'objet d'une demande de Permis de Construire.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

| Grandeurs caractéristiques                             | Valeur(s)                    |
|--------------------------------------------------------|------------------------------|
| Surface du terrain :                                   | 9 672 m <sup>2</sup>         |
| Surface de Plancher (SDP) totale dont :                | 30 219 m <sup>2</sup>        |
| -surface de plancher logements divisés en 3 bâtiments: | 17 078 m <sup>2</sup> dont : |
| - bâtiment A : 107 logements                           | - 7970 m <sup>2</sup>        |
| - bâtiment B : 83 logements                            | - 6 215 m <sup>2</sup>       |
| - résidence étudiante : 110 chambres étudiantes        | - 2 893 m <sup>2</sup>       |
| - commerces en RdC et mezzanine                        | 13 076 m <sup>2</sup>        |

**4.6 Localisation du projet****Adresse et commune(s)  
d'implantation**

Rues :

- 130-132 Boulevard Charles de Gaulle
- 499 rue Gabriel Péri
- 192-194 rue des Gros Grès à Colombes (92700)

Parcelles :

section BE numéro 377

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>**

Long. 02° 13' 49" 8. Lat. 48° 54' 51" 3

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6****4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?**

Oui ☐

Non ☒

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui ☐

Non ☒

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

| Le projet se situe-t-il :                                                                                                                                        | Oui                                 | Non                                 | Lequel/Laquelle ?                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?                                                              | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La ZNIEFF de type I la plus proche du projet est celle des "Berges de Seine à Nanterre" à environ 854 m au Nord-Ouest du projet.<br><br>La ZNIEFF de type II la plus proche du projet est le "Bois de Boulogne" à environ 4,3 km au Sud du projet.                                                                                                                                                                                                                                                             |
| En zone de montagne ?                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?                                                                                                  | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | L'APB le plus proche du site est l'APB de "Glacis du Fort de Noisy-le-Sec" (FR3800418) qui se situe à environ 16,4 km à l'Est du projet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas situé dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle nationale ou régionale, une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional.<br><br>Parmi les outils de protection du milieu naturel concernés par cette rubrique, le site le plus proche du projet est le "Parc Naturel Régional" (FR8000030)S situé à environ 17,2 km au Nord-Ouest du projet.                                                                                                    |
| Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?                                                 | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet s'insère au sein d'un territoire couvert par un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement : le PPBE des Hauts de Seine, approuvé le 15 décembre 2017. Le boulevard Charles de Gaulle, qui longe le projet à l'Ouest, est classé comme une infrastructure sonore terrestre de catégorie 3 et la rue Gabriel Péri au Nord est classé en catégorie 4 par l'arrêté préfectoral du 19/09/2000, impliquant une isolation acoustique des bâtiments respectivement sur une distance de 100 m et 30 m. |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne se trouve pas dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon ni dans un site patrimonial remarquable.<br><br>Le monument historique le plus proche (Vestiges de l'ancienne église Saint-Pierre Saint-Paul) présente un périmètre de protection qui se trouve à environ 1,4 km au Nord-Est de la zone du projet.                                                                                                                                                                     |

|                                                                                                                                                                                                       |                                     |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?                                                                                                                                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | La DRIEE met à disposition sur son site les enveloppes d'alerte concernant la présence potentielle de zones humides. D'après l'identification de ces enveloppes d'alerte potentielle, une enveloppe de classe B (zones potentiellement humides mais dont le caractère et les limites restent à vérifier et à préciser) englobe la Seine et ses abords.<br>Le site du projet n'est pas concerné par cette enveloppe, il se situe à environ 465 m à l'Est de cette enveloppe d'alerte de classe B. |
| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?<br>si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | La commune de Colombes n'est pas couverte par un Plan de Prévention des Risques Technologiques.<br><br>La commune de Colombes est concernée par le Plan de Prévention des Risques Inondations (PPRI) de la Seine dans les Hauts-de-Seine, approuvé par arrêté préfectoral du 9 janvier 2004.<br><br>Le site du projet se trouve en zone "hors submersion".                                                                                                                                       |
| Dans un site ou sur des sols pollués ?                                                                                                                                                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet se situe sur un site BASIAS (IDF9204919), il s'agit d'une ancienne station service dont l'activité est terminée. Le site BASOL le plus proche se trouve à environ 500 m au Sud du projet.<br>Une étude environnementale a été faite, il a été constaté très localement la présence des terres non inertes dû à la présence de fluorures.<br>L'ensemble de ces terres étant évacués dans les filières adaptées, le site ne comportera plus aucun risque résiduel.                       |
| Dans une zone de répartition des eaux ?                                                                                                                                                               | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet est localisé au sein de la zone de répartition des eaux de l'Albien (ZRE 03001). Il s'agit d'une ZRE de type souterraine.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?                                                                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | D'après l'ARS des Hauts-de-Seine, le site du projet n'est pas situé à proximité d'un périmètre de protection rapproché d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle.                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Dans un site inscrit ?                                                                                                                                                                                | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas situé au sein d'un site inscrit. Le site inscrit le plus proche correspond au "Centre ancien" (inscrit le 28/03/1980). Il se trouve à environ 3,3 km au Sud-Ouest du projet.                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| <b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>                                                                                                                                                 | <b>Oui</b>                          | <b>Non</b>                          | <b>Lequel et à quelle distance ?</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| D'un site Natura 2000 ?                                                                                                                                                                               | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas situé au sein d'un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche correspond à une Zone de Protection Spéciale (ZPS). Il s'agit des "Sites de Seine Saint-Denis" (FR1112013), à environ 6,1 km au Nord-Est du projet.                                                                                                                                                                                                                                                  |
| D'un site classé ?                                                                                                                                                                                    | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet n'est pas situé au sein d'un site classé. Le site classé le plus proche correspond au "Parc du château de Bécon" (classé le 13/05/1941). Il se trouve à environ 3,1 km au Sud-Est du projet.                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

| Incidences potentielles |                                                                                                                                                                                           | Oui                                 | Non                                 | De quelle nature ? De quelle importance ?<br><i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Ressources              | Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                                                                                                                      | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
|                         | Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?                                                                                          | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Les relevés piézométriques indiquent une nappe vers 13/14 m de profondeur à partir du TN, soit vers 3,5-4 m de profondeur par rapport au niveau bas du 3ème sous-sol (sachant que ce dernier est limité au tiers de l'assise du projet).<br><br>La nappe étant suffisamment profonde par rapport au dernier niveau du projet, les fondations étant superficielles, il n'y aura pas de modification des masses d'eau souterraines.                                                                                                                                                                                                                          |
|                         | Est-il excédentaire en matériaux ?                                                                                                                                                        | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | Le projet prévoit un parking en sous-sol de trois niveaux. Actuellement, le bâtiment existant comprend un parking en sous-sol sur deux niveaux.<br>La réalisation du troisième niveau de sous-sol va générer environ 10 300 m <sup>3</sup> de déblais.<br>Ces déblais seront triés selon leurs caractéristiques physico-chimiques puis évacués vers des filières agréées. Les terres pouvant présenter des dépassements des valeurs limites d'acceptation en ISDI seront évacuées vers des filières spécifiques. Pour les terres inertes, les filières de proximité seront privilégiées.                                                                   |
|                         | Est-il déficitaire en matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?                                                                               | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | 2300 m <sup>3</sup> de terre saine sera importée pour la réalisation des espaces de verdure (terrasses). ce volume sera répartie de la façon suivante:<br><br>Surface terrasse R+1 : 4300m <sup>2</sup> avec 50 cm de terre soit 2150m <sup>3</sup><br>Surface terrasse R+5 résidence étudiante : 400m <sup>2</sup> avec 12 cm de terre soit 48m <sup>3</sup><br>Surface terrasse R+8 Bâtiment A : 338m <sup>2</sup> avec 12 cm de terre soit 40m <sup>3</sup><br>Surface terrasse R+7 Bâtiment B : 456m <sup>2</sup> avec 12 cm de terre soit 54m <sup>3</sup>                                                                                            |
| Milieu naturel          | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?                     | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet prend place sur un site actuellement entièrement imperméabilisé (centre commercial 4 Chemins). L'absence d'espaces verts et de biodiversité sur le site permet de conclure que le projet n'entraînera pas de perturbations, de dégradations ou de destructions de la biodiversité existante.<br>Au niveau R+1, le projet propose un espace protégé, de biodiversité d'environ 2000 m <sup>2</sup> , venant derrière les terrasses privatives des appartements du rez-de-jardin. Cet espace, non accessible aux habitants (sauf entretien) a pour objectif de créer un espace refuge supplémentaire à la biodiversité végétale et animale locale. |
|                         | Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ? | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le site Natura 2000 (au titre de la Directive Oiseaux) le plus proche est à environ 6,1 km au Nord-Est du projet. C'est une Zone de Protection Spéciale (ZPS).<br><br>Actuellement, le site du projet est entièrement occupé par un bâtiment et ne présente pas un habitat pour les espèces recensées dans la ZPS. En raison de la distance et du contexte urbanisé entre le site du projet et la ZPS la plus proche, le projet n'aura pas d'interactions avec le site Natura 2000.                                                                                                                                                                        |

|                  |                                                                                                                                    |                                                                            |                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                  | Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/>                                                   | <input checked="" type="checkbox"/>                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
|                  | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?                                               | <input type="checkbox"/>                                                   | <input checked="" type="checkbox"/>                                        | <p>Le projet se trouve en zone urbaine et le site sur lequel se trouve le projet est déjà occupée par du bâti.</p> <p>Par conséquent, le projet n'engendrera pas de consommations d'espaces supplémentaires (naturels, agricoles, forestiers ou maritimes).</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Risques</b>   | Est-il concerné par des risques technologiques ?                                                                                   | <input checked="" type="checkbox"/>                                        | <input type="checkbox"/>                                                   | <p>La commune de Colombes n'est concernée par aucun PPRT.</p> <p>Le boulevard Charles de Gaulle (RD992), qui longe la zone du projet à l'Ouest fait partie des axes recensés "Transport de Matières Dangereuses" dans le DDRM Hauts-de-Seine approuvé par arrêté préfectoral du 22/03/2016. L'A86, qui se situe à environ 675 m au Nord-Ouest du projet, est également TMD et une canalisation d'hydrocarbure (exploitée par la société Trapil) longe l'A86.</p>                                                                                                                                        |
|                  | Est-il concerné par des risques naturels ?                                                                                         | <input checked="" type="checkbox"/>                                        | <input type="checkbox"/>                                                   | <p>Le projet se situe hors de la zone de débordement de la Seine fixée par le PPRI des Hauts-de-Seine. Cependant la carte établie par le BRGM fait état d'une zone sujette à l'inondation par remontée de nappe. Une étude géotechnique a été réalisée sur le site, elle souligne la présence d'une nappe située entre 24 et 25 M NGF, très en deça de la cote du niveau bas du sous sol. La zone du projet présente des risques faibles pour l'ensemble des risques naturels hormis le risque sismique considéré comme très faible.</p>                                                                |
|                  | Engendre-t-il des risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par des risques sanitaires ?                                             | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                       | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | <p>Les études historiques et documentaires ont mis en évidence deux sites BASIAS, correspondant à une ancienne station-service et une ancienne blanchisserie. Des sites industriels sont également répertoriés au voisinage de la zone d'étude. Des investigations sur les sols ont été réalisées. Elles ont montré la présence de remblais superficiels impactés et la présence d'anomalies éparées dans les sols en place. (cf annexe 8).</p> <p>Etant donné les terrassements prévus et le recouvrement de l'ensemble du site d'étude, le site ne présentera pas de risque pour l'environnement.</p> |
| <b>Nuisances</b> | Engendre-t-il des déplacements/des trafics                                                                                         | <input checked="" type="checkbox"/>                                        | <input type="checkbox"/>                                                   | <p>Le projet, qui prévoit 642 places de stationnement sur trois niveaux de parking en sous-sol, engendrera une augmentation du trafic VL (habitants, commerces) et PL (aire de livraison) entre 160 et 300 véhicules (cf. étude de circulation). Toutefois, le tram T2 sur le boulevard Charles de Gaulle, les bus et les locaux vélos favoriseront l'usage des modes doux. Les rampes de sortie du parking étant sur une rue chacune(respectivement sur la place du marché vers rue Péri et rue des Gros grès), assureront la fluidité sur le Bd Charles de Gaulle.</p>                                |
|                  | Est-il source de bruit ?<br>Est-il concerné par des nuisances sonores ?                                                            | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                       | <p>Le trafic engendré par le projet contribuera à augmenter le niveau sonore sur les voies principales de desserte du futur bâtiment. La phase travaux sera également source de bruit mais ils seront limités à la durée du chantier. Le projet est concerné par les nuisances sonores induites par le réseau viaire (Bd Charles de Gaulle) mais également par le tram T2.</p> <p>Le bâtiment bénéficiera d'une isolation acoustique adaptée.</p>                                                                                                                                                       |

|                  |                                                                                            |                                                                            |                                                                            |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                  | Engendre-t-il des odeurs ?<br>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?               | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                       | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne générera pas d'odeurs en phase travaux ni en phase exploitation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|                  | Engendre-t-il des vibrations ?<br>Est-il concerné par des vibrations ?                     | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                       | En phase travaux uniquement lors de la construction des bâtiments, des vibrations pourraient être émises mais des mesures seront prises pour limiter la propagation des vibrations (plages horaires des travaux, homologation des engins de travail, choix de techniques de démolition) .(cf. Annexe 12 notice acoustique).<br>Le passage du T2 dans le Bd CDG pourrait engendrer des vibrations. Les fondations du bâtiment seront adaptées pour limiter la propagation des vibrations dans la structure et les gênes potentielles pour les usagers.                                                             |
|                  | Engendre-t-il des émissions lumineuses ?<br>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input checked="" type="checkbox"/><br><input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/><br><input type="checkbox"/>                       | En phase travaux, les émissions lumineuses seront limitées aux premières heures du matin et aux dernières heures de l'après-midi en période hivernale.<br>En phase exploitation, le projet pourra engendrer de nouvelles émissions lumineuses diurnes et nocturnes liées à la présence de logements.<br>Le projet se situe en zone urbanisée, dans un contexte de pollution lumineuse préexistante. Le projet sera concerné par la pollution lumineuse émise par les éclairages publics du Bd Charles de Gaulle.                                                                                                  |
|                  | Engendre-t-il des rejets dans l'air ?                                                      | <input checked="" type="checkbox"/>                                        | <input type="checkbox"/>                                                   | En phase travaux, des poussières pourront être émises lors de la construction des bâtiments (logements), et lors du terrassement. Des mesures seront prises pour éviter d'impacter la population alentour en arrosant les zones qui seront détruites. Les rejets dans l'air seront aussi liés au trafic des engins de chantier, l'utilisation d'engins homologués limiteront ces rejets.<br>En phase exploitation, les principales sources de rejets atmosphériques seront liées au trafic des véhicules (VL et PL). Les mesures incitant à l'usage des modes doux (locaux vélo) et des TC limiteront ces rejets. |
| <b>Emissions</b> | Engendre-t-il des rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel milieu ?                          | <input checked="" type="checkbox"/>                                        | <input type="checkbox"/>                                                   | La gestion des eaux pluviales se fera par le biais de la rétention d'eau sur les terrasses en R+1 et dernières terrasses des bâtiments. Le trop plein ira vers un bassin de récupération avec un débit limité vers le réseau public, et servira éventuellement à l'arrosage automatique des espaces verts et au nettoyage des parkings.<br><br>Il est prévu un bassin de rétention d'environ 256 m <sup>2</sup> au sous le deuxième niveau du parking en sous-sol.                                                                                                                                                |
|                  | Engendre-t-il des effluents ?                                                              | <input checked="" type="checkbox"/>                                        | <input type="checkbox"/>                                                   | En phase exploitation, les eaux usées seront collectées et raccordées au réseau d'assainissement de la commune de Colombes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|                  | Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?                 | <input checked="" type="checkbox"/>                                        | <input type="checkbox"/>                                                   | Le projet respectera le traitement des déchets défini par la charte chantier à faible nuisance. En phase travaux, les déchets issus de la démolition seront triés sur site puis évacués vers des filières externes de recyclage, traitement ou enfouissement. Il n'est pas prévu de concassage sur place pour réemploi direct, les déchets sortiront du site triés vers des filières adaptées.<br>Quatre locaux à ordures ménagères seront présents en RdC avec une ventilation mécanique pour chacun des locaux ainsi qu'un robinet de puisage.                                                                  |

|                                                       |                                                                                                                                            |                                     |                                     |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|-------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Patrimoine /<br/>Cadre de vie<br/>/ Population</b> | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?                                   | <input type="checkbox"/>            | <input checked="" type="checkbox"/> | Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine archéologique et paysager. Le projet se situe en zone urbaine. Le quartier dans lequel se trouve le projet se situe à proximité de diverses ZAC (ZAC de la Marine, ZAC Champs Philippe I et ZAC Champ Philippe II) et dans la ZAC Charles de Gaulle Est. Son volume a été réfléchi de sorte qu'il donne une visibilité immédiate par rapport à son environnement. Il offre une ouverture et des percées visuelles en façade du boulevard. L'aspect résidentiel du projet sera travaillé et un traitement soigné des terrasses, jardins intérieurs et parties communes sera étudié. |
|                                                       | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/>            | L'occupation du sol va changer en raison de la création de logements en plus de la présence de commerces en RdC.<br>Actuellement, le bâti existant correspond à une surface commerciale.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

Les sites internet de la DRIEE, de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE) et de la Préfecture (Police de l'eau) ont été consultés. D'après cette consultation, il ressort plusieurs "effets cumulés" identifiés à proximité du secteur étudié dans le cadre du présent cas par cas :

- le projet de construction d'un ensemble immobilier mixte au sein de la ZAC de la Marine (phase 2) (avis de l'AE du 10/11/2017 dispensant l'étude d'impact) dont le chantier s'échelonne sur 36 mois (démarrage des travaux prévu avant fin 2018) ;
- le projet de construction d'un ensemble immobilier de 134 logements et 5 locaux commerciaux sur l'îlot 1 de la ZAC Charles de Gaulle Est, au 104-112 boulevard Charles de Gaulle, dont le chantier a débuté fin 2016 pourrait être en fin de travaux lors du début de la phase travaux du projet au 130 boulevard Charles de Gaulle (non soumis au dossier d'examen au cas par cas car SDP de 9 071 m<sup>2</sup>).

Le principal effet cumulé sera l'augmentation des engins de chantiers et PL dans le secteur du projet et les nuisances tels que le bruit et la dégradation de la qualité de l'air.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

#### 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Ce projet qui consiste au renouvellement d'une surface commerciale, à la construction de logements en accession et d'une résidence étudiante comporte des enjeux liés à la pollution des sols, à l'augmentation du trafic, à l'intégration paysagère et architecturale du projet, à l'isolation acoustique du bâti et au maintien de l'activité économique de la surface commerciale pendant la phase travaux. Ce projet prend en compte le schéma directeur du PLU de Colombes (en cours de modification). Notamment concernant les hauteurs maximales des bâtiments (bât prévus en R+7 et R+5) et l'aménagement des volumes qui permet une percée visuelle depuis le bd Charles de Gaulle. L'étude environnementale qui a été réalisée indique une faible présence de terres impactées dans les sols, les déblais seront évacués puis triés vers des filières adaptées ISDI+. Une étude de trafic a été réalisée, le projet prend en compte les recommandations faites suite aux analyses des données. L'agencement de l'entrée et les deux sorties du parking permettront une fluidification du trafic. Enfin les 2,5 niveaux de parkings en sous-sols assureront des places de stationnements à la fois pour le commerce et les nouveaux logements. Le projet se trouvant le long du bd Charles de Gaulle, les bâtiments bénéficieront d'isolations acoustiques adaptées. Enfin, dans le but de maintenir l'activité de la surface commerciale, un Magasin provisoire sera construit en amont de la phase travaux au 88-100 bd Charles de Gaulle. Enfin, des mesures de réduction ont été intégrées dès la conception du projet (charte chantier, certification HQE, RT2012-13 %). La terrasse située au dessus du centre commercial sera végétalisée à 100% et assurera un nouveau refuge à la biodiversité locale.

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet intervient dans un secteur très urbanisé. La prise en compte des enjeux (pollution des sols, trafic, intégration paysagère et architecturale, acoustique, maintien de l'activité de la surface commerciale) dès le stade de la conception du projet, la volonté d'obtenir des certifications, la prise en compte des OAP du PLU sont de nature à garantir le développement d'un projet responsable et durable. La qualité de vie et la sécurité des riverains seront préservées en phase travaux dans le respect de la réglementation en minimisant les impacts des travaux sur l'environnement. Enfin, le projet prend en compte les recommandations issues des études trafic, paysagères, géotechnique et environnementale réalisées.

Au regard des éléments fournis dans ce formulaire montrant que les impacts du projet sur l'environnement seront limités, il ne nous apparaît pas nécessaire de réaliser une évaluation environnementale.

#### 8. Annexes

##### 8.1 Annexes obligatoires

| Objet |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                     |
|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|
| 1     | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 2     | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 3     | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 4     | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;                                                                                                                                                                                                                                                                    | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5     | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 6     | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.                                                                                                                                                                                                                                                                           | <input checked="" type="checkbox"/> |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

ANNEXE 1 : INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU MAITRE D'OUVRAGE  
ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION / ANNEXE 3 : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE / ANNEXE 4 : PLAN DE MASSE ET PERSPECTIVE  
ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS  
ANNEXE 6 : PLAN DE SITUATION DETAILLE DU PROJET PAR RAPPORT AU SITE NATURA 2000  
ANNEXE 7 : ETUDE GEOTECHNIQUE GEOLIA  
ANNEXE 8 : ETUDE POLLUTION DES SOLS GEOLIA  
ANNEXE 9 : ETUDE TRAFIC DYNALOGIC  
ANNEXE 10: NOTE DE DEMOLITION DAMEX  
ANNEXE 11: NOTE DE GESTION DES EAUX PLUVIALES ECAU  
ANNEXE 12: NOTICE ACOUSTIQUE LASA  
ANNEXE 13 : NOTICE D'INTENTIONS PAYSAGERES

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



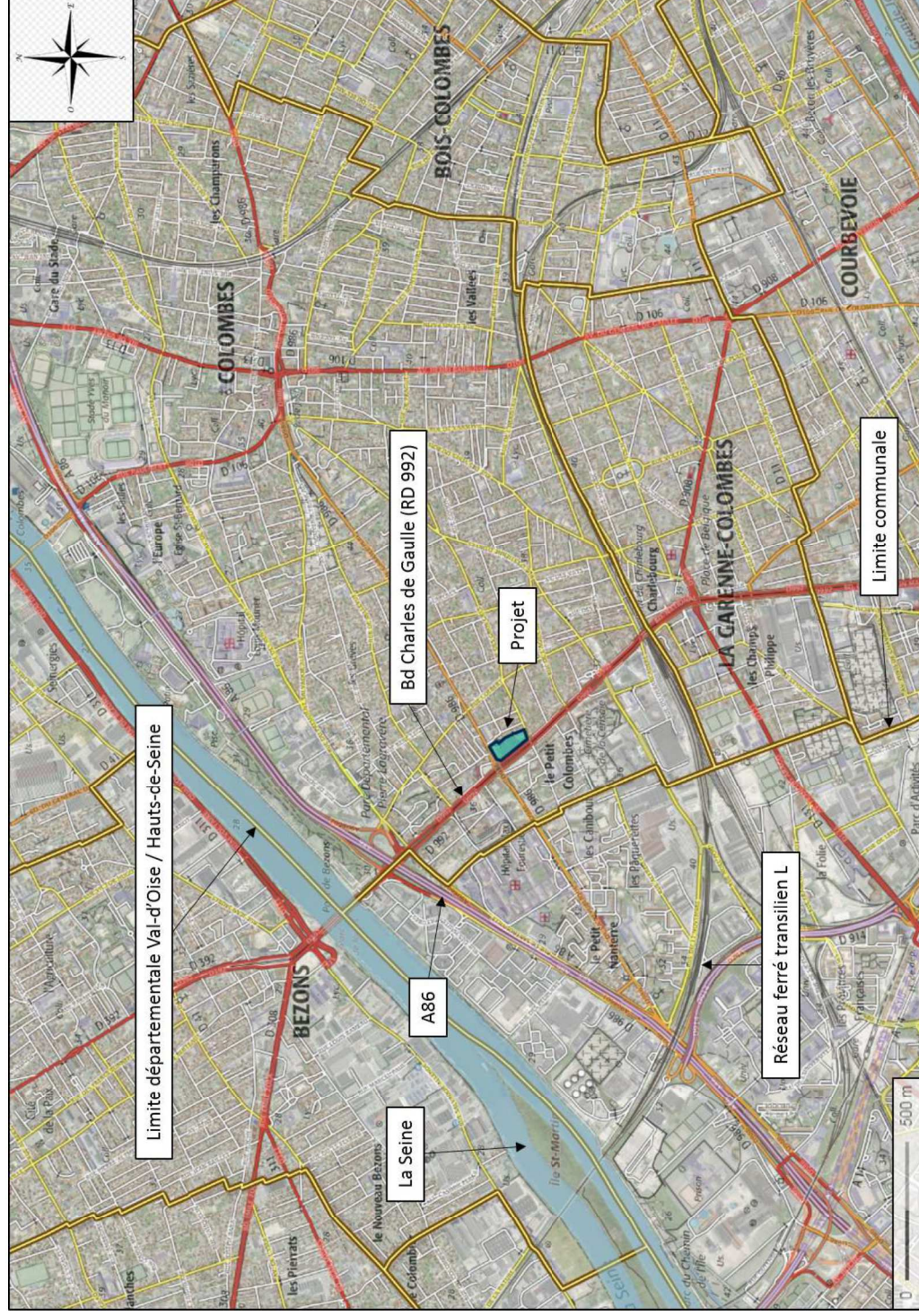
Fait à PARIS

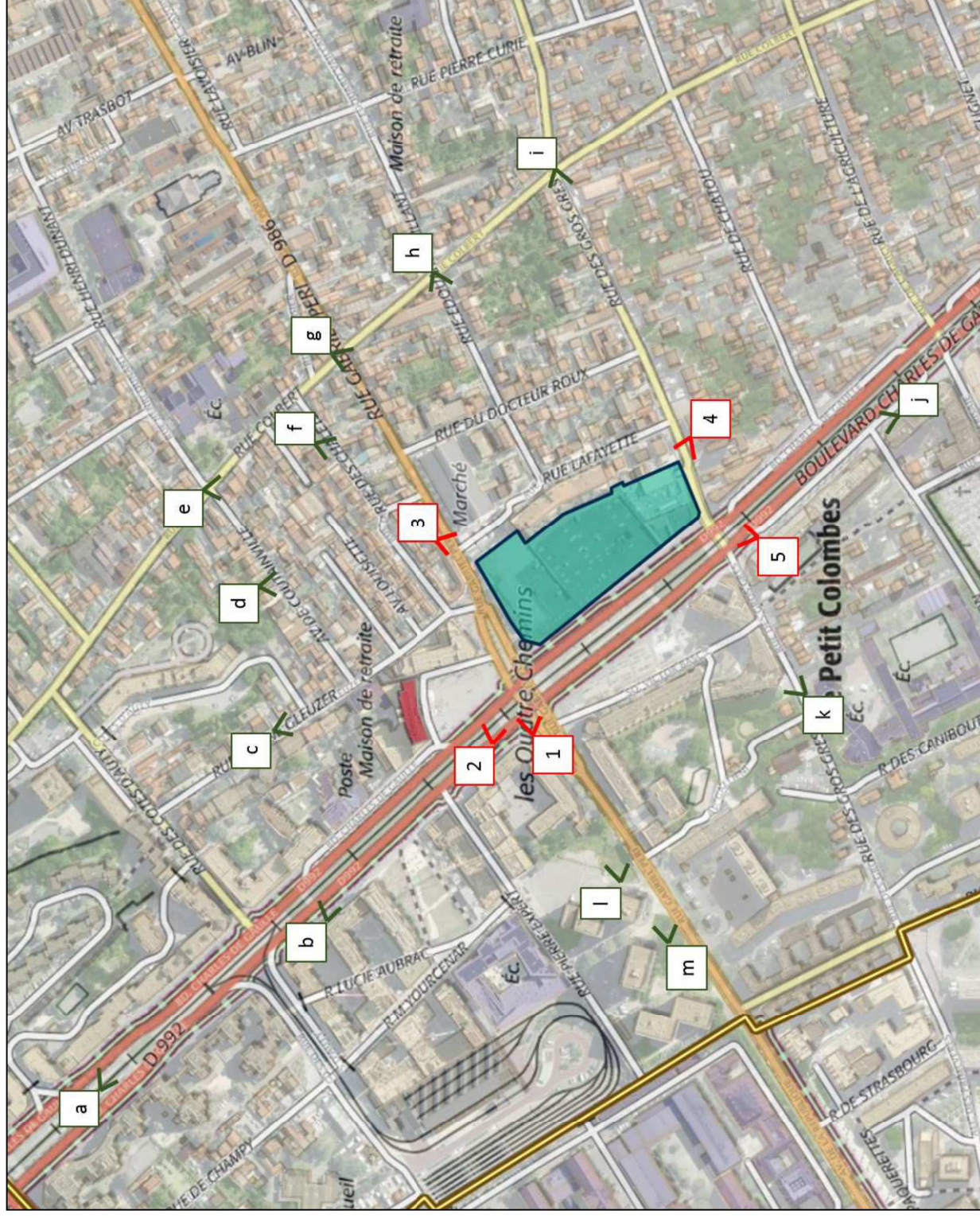
le, 02 mai 2019

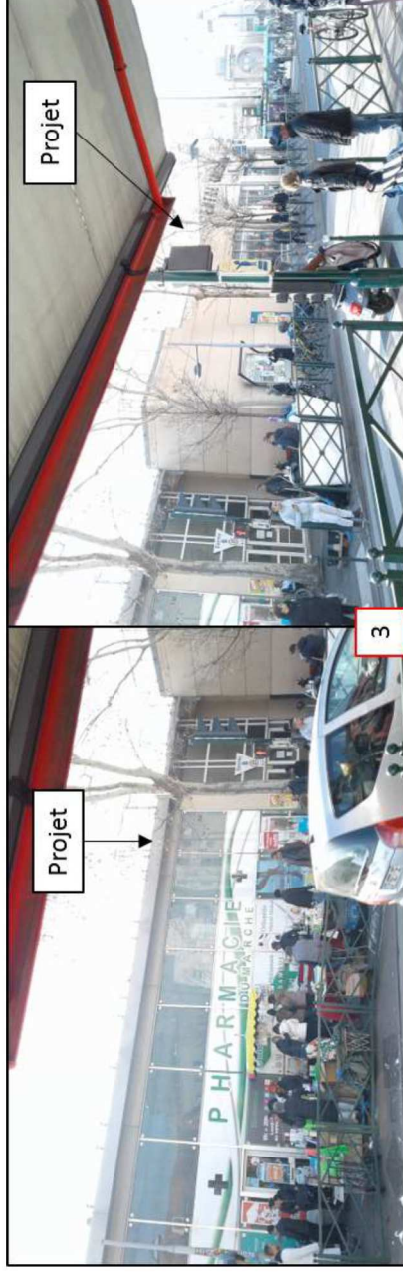
Signature



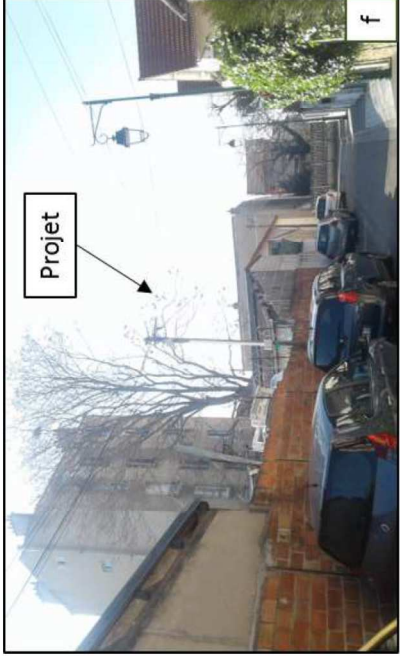
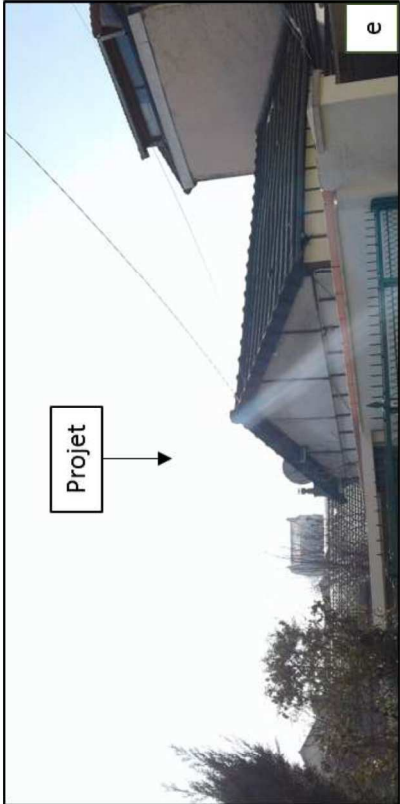
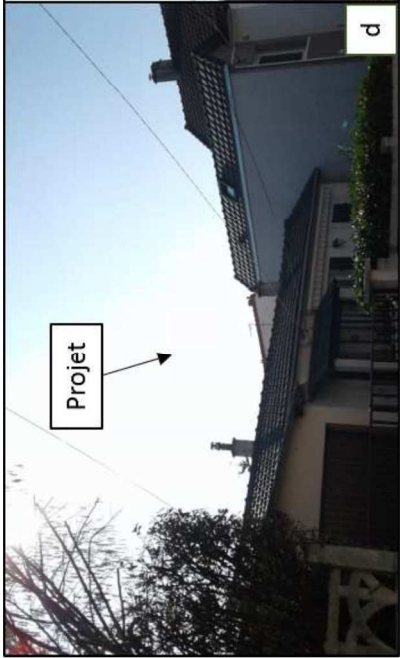
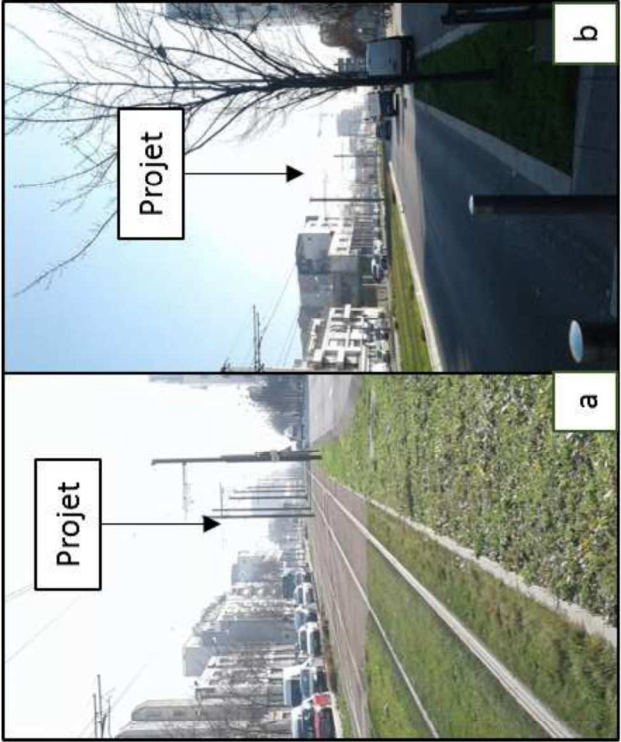
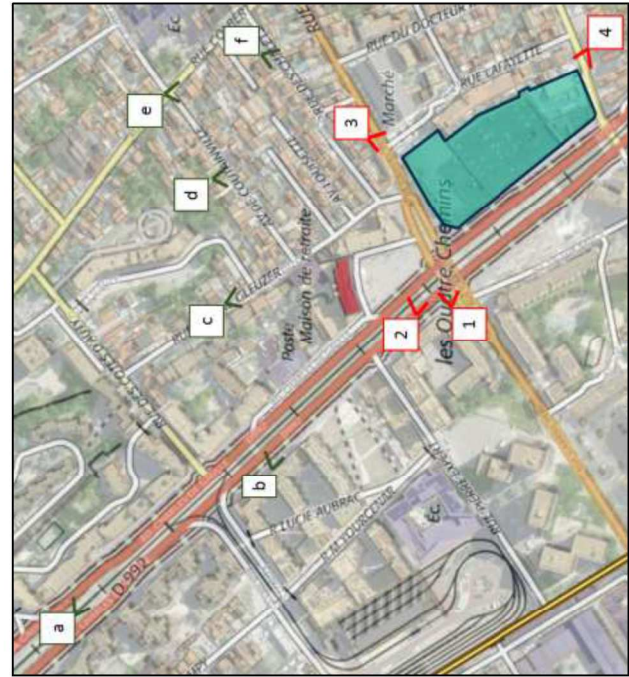
JB. ROY quant sur le cadre ci-dessus



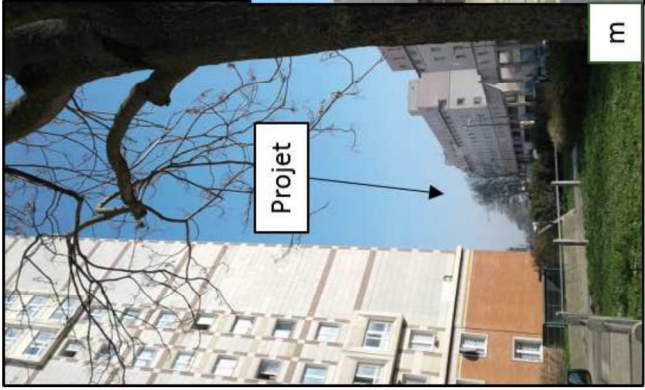
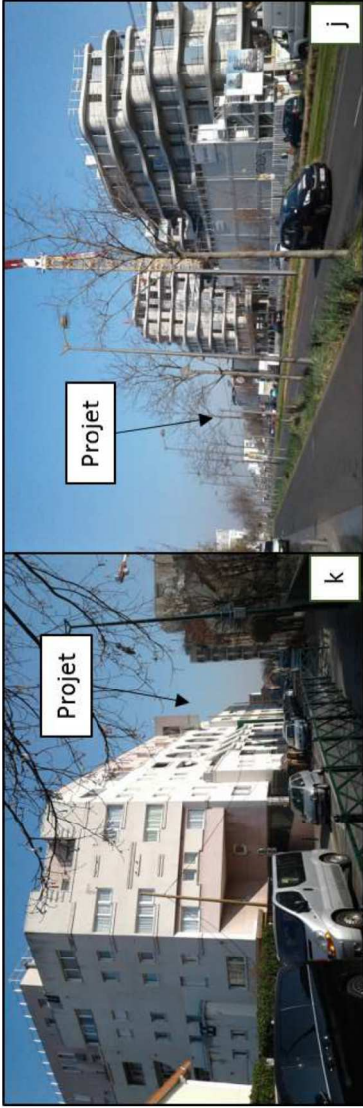




Vues lointaines sur le site de projet



Vues lointaines sur le site de projet



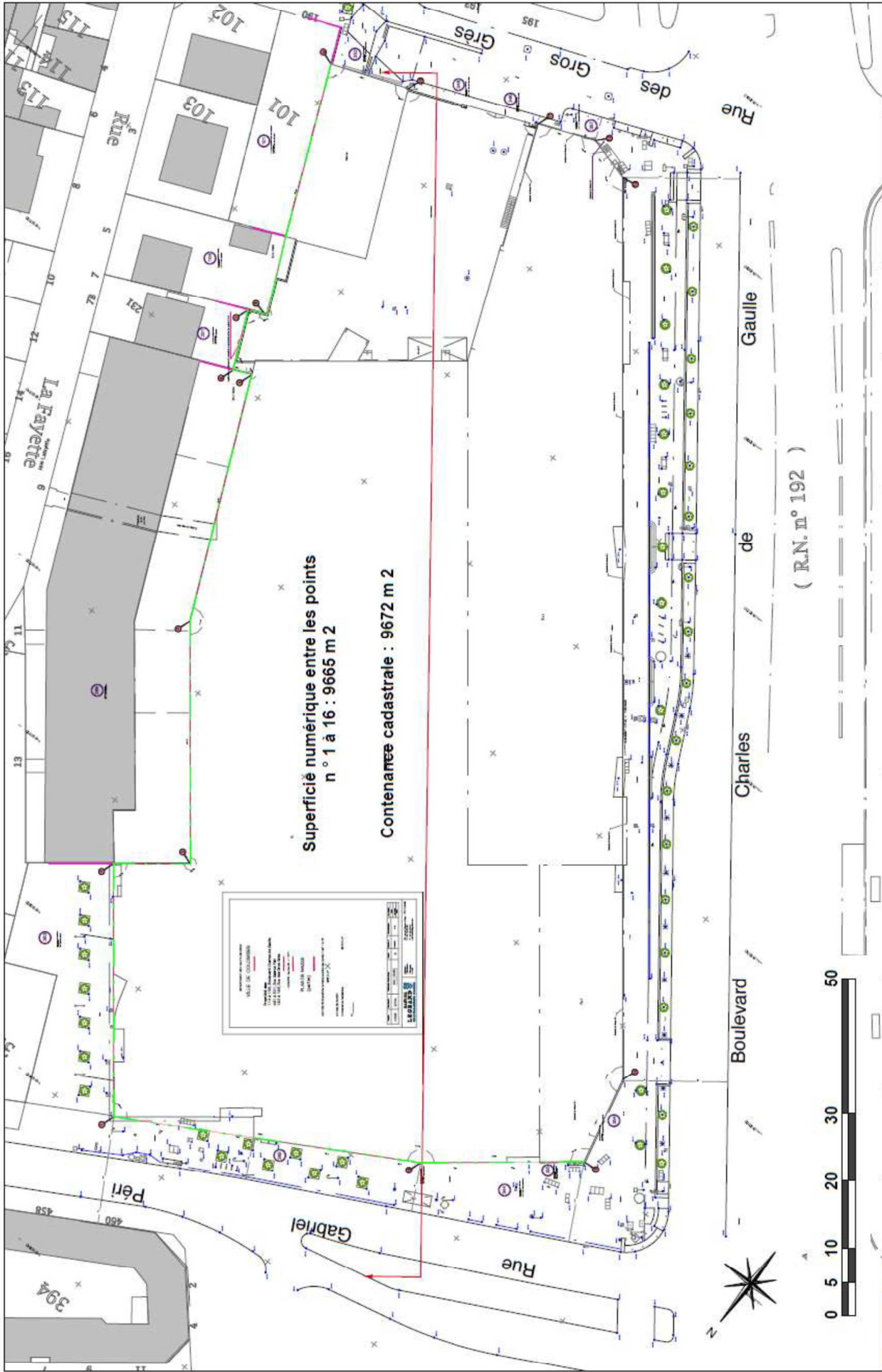


DOSSIER PLAN ind 11

20/02/19



|                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                  |                                       |                                                                                               |                   |  |    |          |               |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------|--|----|----------|---------------|
| <br>D.G.M. & Associés<br>A.DELAIRE-V.MAUER<br>Architectes D.P.L.G.<br>74 rue Rivay<br>92300 LEVALLOIS | <br>BROWN FIELDS<br>GESTION<br>35 rue de la<br>Blanchisserie<br>75008 PARIS | COLOMBES ZAC CHARLES<br>DE GAULLE EST | IMMEUBLES D'HABITATIONS,<br>COMMERCES ET PARKINGS<br>DOSSIER TRANSMISSION<br>GEOMETRE/NOTAIRE | Aft: 18 - 61 COL  |  | PC | ind 11   | PLAN N°<br>PG |
|                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                  |                                       |                                                                                               | Dessiné par : S.G |  |    | 20/02/19 |               |



|                                                                                                                                                                                             |                                                                                                          |                                                                                                                                                                 |                                       |                                                                                        |                                       |           |          |       |             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|-----------|----------|-------|-------------|
| <br>D.G.M. & Associés<br>A.DELAIRE-V. MAUER<br>Architectes D.P.L.G.<br>74 rue Rivay<br>92300 LEVALLOIS | <br>BROWN<br>fields | <br>BROWN FIELDS<br>GESTION<br>35 rue de la<br>Bienfaisance<br>75008 PARIS | COLOMBES ZAC CHARLES<br>DE GAULLE EST | IMMEUBLES D'HABITATIONS,<br>COMMERCES ET PARKINGS<br><b>PLAN DE MASSE - TERRAIN NU</b> | Aff: 18 - 61 COL<br>Dessiné par : S.G | <b>PC</b> | ind 11   | 1/500 | PLAN N°     |
|                                                                                                                                                                                             |                                                                                                          |                                                                                                                                                                 |                                       |                                                                                        |                                       |           | 20/02/19 |       | <b>FA 1</b> |



— Délimitation de l'enveloppe des locaux clos et couverts 37 m<sup>2</sup>  
 Vide et trémie 16 m<sup>2</sup>  
 180 0 m<sup>2</sup> Vide et trémie Logements 0 m<sup>2</sup>  
 Stationnement des véhicules motorisés ou non 0 m<sup>2</sup>  
 Combles non aménagés 0 m<sup>2</sup>  
 Locaux techniques 0 m<sup>2</sup>  
 Caves et celliers 0 m<sup>2</sup>  
 SURFACE DE PLANCHER HYPERMARCHÉ 0 m<sup>2</sup>

|  |                                                  |
|--|--------------------------------------------------|
|  | SURFACE DE PLANCHER RESTAURANT 21 m <sup>2</sup> |
|  | SURFACE LOGEMENTS                                |
|  | SURFACE RÉSIDENCE ÉTUDIANTE                      |

PLAN GENERAL  
SURFACE DE PLANCHER - PLAN DU NIVEAU 1

numéro d'affaire : 18-61

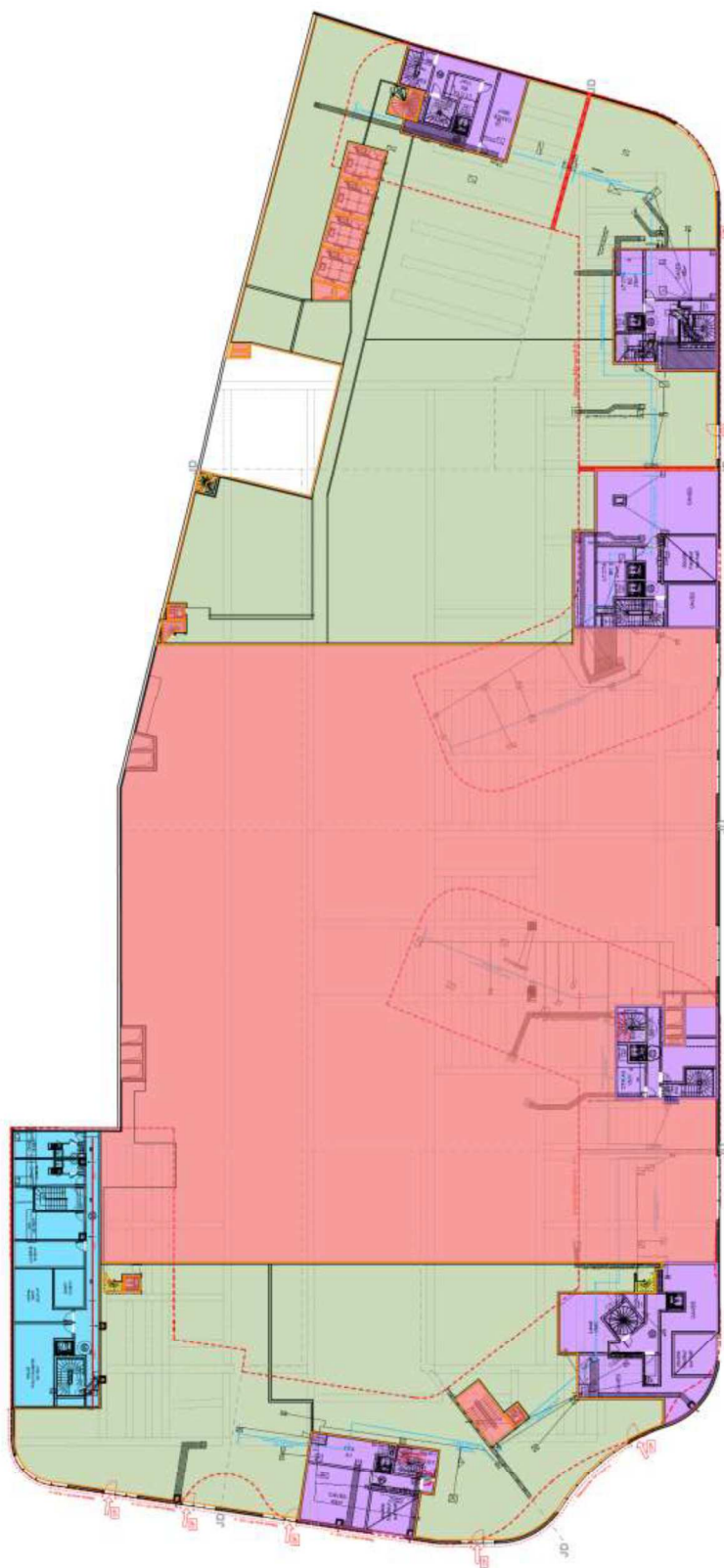
Dessiné par:

Indice 0 Ech: 1/500e

24 avril 2019

**DGM**  
DGM & Associés  
A. DELAIRE - V. MAUER  
Architectes D.P.L.G.  
74, Rue Rivay 92300 Levallois  
Tél: 01 41 38 0770

07/10/11 09:07:10



Délimitation de l'enveloppe des locaux clos et couverts : 9 167 m<sup>2</sup>

- Vite et trémie : 4 209 m<sup>2</sup>

- 180 m<sup>2</sup>

Stationnement des véhicules motorisés ou non : 0 m<sup>2</sup>

Combles non aménageables : 0 m<sup>2</sup>

Locaux techniques : 0 m<sup>2</sup>

Caves et celliers : 0 m<sup>2</sup>

SURFACE DE PLANCHER HYPERMARCHÉ : 3 770 m<sup>2</sup>

|  |                             |
|--|-----------------------------|
|  | SURFACE LOGEMENTS           |
|  | SURFACE RÉSIDENCE ÉTUDIANTE |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                 |                                                                          |                          |           |               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-----------|---------------|
|  <b>DGM &amp; Associés</b><br>A. DELAIRE - V. MAJER<br>Architectes D.P.L.G.<br>74, Rue de la République - 69001 Lyon<br>Tél. 01 41 38 07 70<br>Courriel : <a href="mailto:contact@dgm-asso.fr">contact@dgm-asso.fr</a><br><small>Le présent document est la propriété de DGM &amp; Associés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la société est formellement interdite.</small> |  <b>BROWN</b><br>35 rue de la République 69001 Paris<br>Tél. 01 47 17 04 46 | <b>IMMEUBLES D'HABITATIONS, COMMERCE ET PARKINGS</b><br><b>ILOT 0 - LECLEERC</b><br><b>COLUMBES - ZAC CHARLES DE GAULLE EST</b> | <b>PLAN GENERAL</b><br><b>SURFACE DE PLANCHER - PLAN DE LA MEZZANINE</b> | Numéro d'affaire : 18-41 | Indice 0  | Ech. : 1/500e |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                  |                                                                                                                                 |                                                                          | Désignée par :           | <b>PC</b> | 24 avril 2019 |

